

### I. OFFRE

. L'offre de prestation ODOLIS est matérialisée par un document écrit adressé au demandeur.

### II. COMMANDE

. La commande ne prend effet, qu'à réception d'un document écrit du donneur d'ordre ou, à réception du devis dûment accepté.

Sauf dispositions particulières et expresses, un devis est valable 20 jours à compter de sa date d'édition.

Cas particulier des formations :

. Pour éviter toute erreur de facturation, dans le cas de formations, le donneur d'ordre précise si son budget est confié à un organisme gestionnaire (OPCO, FAF...) et, transmet à ODOLIS un avis de prise en charge de ce dernier, 15 jours avant le début de la formation.

. Par retour, ODOLIS adresse une convention de formation rappelant notamment l'action de formation commandée, le personnel concerné, les conditions financières et de réalisation.

. Sur demande du donneur d'ordre, et pour les actions de formation imputables, ODOLIS peut établir une convention pluriannuelle de formation continue.

### III. PRIX

. Les prix des prestations sont ceux figurant sur l'offre, en cours de validité. Ils comprennent, sauf avis contraire, les frais de gestions, les frais d'animation et les frais de mission (sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du participants).

. Les prix sont exprimés hors taxes. Le montant des taxes est à la charge du client, aux valeurs légales en vigueur.

. Dans le cadre des formations professionnelles, le prix sont nets, ODOLIS étant exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI

### IV. CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DE LA PRESTATION

. A réception d'un document écrit du donneur d'ordre ou du bon de commande, une convention pourra être émise et tiendra lieu de confirmation de réalisation de la prestation.

. Dans le cas de formations professionnelles, le devis pourra tenir lieu de confirmation.

### V. REPORT – ANNULATION

. Selon les dispositions contractuelles ou, par défaut jusqu'à une date précédant de 15 jours ouvrés la date fixée pour le début de la prestation, le donneur d'ordre conserve la faculté de demander de reporter ou d'annuler la réalisation d'une ou plusieurs prestations.

Passé ce délai, ODOLIS se réserve le droit de facturer une somme minimum de 40% du montant global TTC de la commande.

. Toute action commencée est due en totalité.

. En cas de force majeure, ODOLIS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

### VI. SOUS-TRAITANCE

. ODOLIS s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

### VII. CONFIDENTIALITÉ

. ODOLIS, et ses éventuels sous-traitants, s'engage à ne divulguer aucune information recueillie à des tiers, sauf lorsque les textes légaux ou réglementaires et/ou les dispositions contractuelles en vigueur l'y autorisent tant au niveau national qu'au niveau communautaire.

. Sauf mention particulière, le donneur d'ordre accepte de figurer sur les références ODOLIS.

### VIII. MODE DE COMMUNICATION

. Les échanges électroniques font foi entre les parties.

### IX. PLAN DE PRÉVENTION

. Dans le cas de prestation Intra-Entreprise

. En application du décret n° 92 158 du 20/02/1992, les dispositions doivent être prises par le client et ODOLIS avant toute intervention pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.

. Le client assure la coordination générale des mesures de prévention.

. Dans le cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et matériels, l'intervenant ODOLIS appliquera les mesures prévues par le plan de prévention arrêté d'un commun accord avant le début des interventions.

. En particulier, afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le client doit désigner et détacher auprès de l'intervenant ODOLIS un agent qualifié chargé de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premiers secours. Cet agent qualifié est habilité par le client à diriger les manœuvres éventuelles et en assurer le commandement.

### X. RÈGLEMENT

. Les règlements sont exigibles à réception de la facture.

. Le paiement s'effectue par virement sans escompte et doit rappeler le numéro de la facture correspondante.

. Dans le cas de non prise en charge de la facture par l'organisme désigné, la facture est adressée au donneur d'ordre qui s'engage à en assurer le règlement.

. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base 2% par mois à partir de la date de l'échéance du paiement non réglé, outre le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Une indemnité de 15 % du montant HT sera facturée à titre de clause pénale.

. Un retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de l'en-cours client et la modification des conditions de paiement en paiement comptant à la remise des documents de fin de prestation.

### XI. DUPLICATA DES DOCUMENTS ÉMIS APRÈS LA FORMATION

. Sur demande écrite du donneur d'ordre, ODOLIS peut délivrer un duplicata des attestations et avis émis après la prestation, pendant une période de trois ans à l'issue celle-ci.

### XII. JURIDICTION

. En cas de contestation ou de litige et quelle que soit leur importance, a défaut de solution amiable, le tribunal de commerce du siège social de ODOLIS récipiendaire de la commande est seul compétent, même en cas de pluralité de défenseur ou d'appel en garantie (loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

. La loi française sera seule applicable, dans son état, à la date d'exécution de la prestation.

#### SAS ODOLIS

380 chemin de Joz 38160 Saint Antoine l'Abbaye  
06 65 11 19 09 – contact@odolis.fr - www.odolis.fr

Agence AURA : 380 ch de Joz 38160 St Antoine l'Abbaye  
Agence PACA : Rue du Commandant Charcot 84000 Avignon  
Capital 3000€ - RCS Grenoble 800 561 987 00010 - NAF 8559A  
Déclaration d'activité 82 38 057 52 38 Rhône-Alpes

Tampon et signature :